

# Pour une saine gestion des boisés privés

*Rapport de*

La Table de concertation pour l'aménagement durable  
des boisés privés du Nord-Ouest du Nouveau-  
Brunswick

6 février 2006

# Membres du groupe de travail sur l'aménagement durable des boisés privés

Ronald Bonenfant  
Communauté en action pour la  
protection de la faune et de son habitat

Robert Buteau  
Propriétaire, St-Jacques

Gérald Clavette  
Propriétaire, Rivière-verte

Benoit Dumont  
Conférence des maires du  
Nord-Ouest

Jean-Louis Laplante  
Personne-ressource  
Ministère de Ressources naturelles

Gaston Lévesque  
Propriétaire, St-Jacques  
Entrepreneur forestier

Mario Nadeau  
Propriétaire, St-Hilaire  
Entrepreneur forestier

Louis-Phillipe Nault  
Comité provisoire pour la mise en  
valeur des boisés privés  
Propriétaire

Claude Pelletier  
Office de vente de produits  
forestiers du Madawaska  
Propriétaire

André Sénéchal  
Bowater

Bob Sirois  
Fraser Papers

Stephen Wyatt  
**Coordinateur du projet**  
Professeur, Faculté de foresterie, UMCE

Anne-Claude Pépin  
**Assistante de recherche**  
Faculté de foresterie, UMCE

## Personnes-ressources

Charles Albert  
Propriétaire, Lac Baker

Sylvain Couturier  
Faculté de foresterie, UMCE

Guy Paillard  
Propriétaire, Clair

Jean-Pierre Ouellette  
Baker Brook

Ce rapport a été réalisé dans le cadre du Projet pilote ayant pour objectif de créer une Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest. Ce projet fut coordonné par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus Edmundston grâce à un financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

D'autres informations sont disponibles à [www.umce.ca/foresterie/lots\\_boises](http://www.umce.ca/foresterie/lots_boises)

Ou en s'adressant à : Faculté de foresterie  
Université de Moncton, Campus d'Edmundston  
165 boul. Hébert  
Edmundston (N.-B.) E3V 2S8

# Résumé exécutif

## Une saine gestion des boisés privés du Nord-Ouest : maintenant et pour l'avenir

Les lots boisés privés étaient, sont et seront toujours au cœur du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Depuis plus d'un siècle, ces forêts sont la pierre angulaire de l'essor économique de notre région. Aujourd'hui, ces lots boisés peuvent contribuer à assurer une source stable, fiable et accessible de bois pour l'industrie forestière et des emplois à nos citoyens, contribuant ainsi à la stabilité de nos communautés. De plus, ils fournissent l'eau, l'habitat faunique, le bois de chauffage, divers produits non ligneux et des lieux de récréation. Ces bénéfices sont fournis à la société par les propriétaires privés, souvent sans récompense ni reconnaissance.

Maintenir les bénéfices des boisés est une préoccupation des propriétaires et de la population du Nord-Ouest. Pour cette raison, une table de concertation a été formée en juin 2005, réunissant les parties intéressées aux boisés privés. Nous, les membres de cette table, avons examiné la situation et nous proposons des moyens pour favoriser l'aménagement durable des boisés privés.

Nous trouvons que, dans le Nord-Ouest, les lots boisés privés sont pour la plupart bien gérés. Au cours des années, les propriétaires ont aménagé des dizaines de milliers d'hectares, avec le soutien de l'Office de vente des produits forestiers du Madawaska (OVPFM), l'industrie forestière et le gouvernement. Jusqu'à maintenant, la majorité des propriétaires choisissent d'exploiter leurs boisés eux-mêmes, évitant ainsi les mauvaises pratiques et assurant de multiples bénéfices.

Cependant, la situation s'aggrave et l'aménagement durable devient de plus en plus difficile à atteindre. Les coupes abusives s'étendent dans la région et la récolte annuelle excède le niveau soutenable. Il existe plusieurs facteurs qui favorisent la surexploitation des boisés privés plutôt que l'aménagement durable. On ne peut plus se fier seulement à la bonne volonté des propriétaires pour assurer la durabilité de la région; on devra leur fournir les outils nécessaires.

Nous croyons que la saine gestion des boisés privés est une responsabilité conjointe des propriétaires, de l'industrie et de la société. Nous rejetons l'option « dure » d'une nouvelle législation restreignant l'exploitation des boisés privés. Mais nous rejetons également l'option « douce » de se fier uniquement à un programme de sensibilisation du public. Face à la complexité des enjeux, les deux options seront inefficaces.

Nous proposons la mise en oeuvre d'un projet pilote établissant un partenariat entre l'OVPFM, l'Université de Moncton, l'industrie et les autres intervenants afin de réaliser les actions suivantes :

- Fournir la formation et les services de conseils techniques aux propriétaires et aux entrepreneurs afin d'améliorer les pratiques de gestion et d'exploitation.
- Soutenir les propriétaires avec l'aide pour l'aménagement des forêts résineux, pour les forêts feuillues et mixtes, et pour l'aménagement faunique.
- Assurer la formation et l'agrément des entrepreneurs forestiers, ainsi qu'un suivi des pratiques forestières.
- Élaborer un processus pour évaluer les ressources ligneuses et non-ligneuses des boisés privés, pour déterminer le niveau de récolte et pour favoriser la planification et gestion.
- Encourager la recherche sur la saine gestion des boisés privés, notamment en ce qui a trait à la sylviculture, à la gestion des ressources et aux retombées socio-économiques.

Notre vision est que les propriétaires, l'industrie et la communauté travaillent ensemble pour la saine gestion des boisés afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et l'avenir de notre région.

# Executive summary

## Healthy management of woodlots in the North-west : now and for the future

Private woodlots have always been at the heart of northwestern New Brunswick. For more than a century, these forests have been the key to the economic development of our region. Today, these forests can continue to provide a stable, reliable and accessible source of wood for the forest industry and jobs for our citizens, helping keep our communities alive. These same woodlots provide clean water, wildlife habitat, firewood, many non-timber products and are favorite sites for recreation. All these benefits are provided to our society by woodlot owners, often with neither compensation nor recognition.

Maintaining these benefits is a concern for both woodlot owners and the wider population of the North-west. In response to these concerns, a round table was established in June 2005 in order to bring together the main groups interested in woodlots management. We, the members of this table, have examined the situation and we propose a series of measures to encourage the sustainable management of woodlots.

We believe that in northwestern New Brunswick, private woodlots are generally well managed. Over the years, landowners have managed tens of thousands of hectares, with support from the Madawaska Marketing Board, the forest industry and the government. Until now, most woodlot owners have chosen to log their forests themselves, reducing bad practices and providing a range of benefits.

However, the situation is deteriorating and sustainable management is becoming more and more difficult to achieve. Abusive logging is spreading in the region and the annual cut exceeds sustainable levels. There are a number of elements which promote over-cutting rather than sustainable forestry. We cannot rely on the goodwill of woodlot owners to ensure sustainable development for the region, we must provide them with the necessary tools.

We believe that the healthy management of woodlots is a joint responsibility for owners, the forest industry and society. We reject the "tough" option of a new law to restrict logging on woodlots. But we also reject the "soft" option of relying only on public awareness. Given the complexity of the issues of woodlot management, both these options are equally ineffective.

We propose a pilot project to establish a partnership between the Madawaska Marketing Board, the Université de Moncton, the industry and other parties in order to support woodlot owners by:

- Providing training and technical advice to woodlot owners and contractors in order to improve management and logging practices.
- Supporting woodlot owners with aid for silviculture in softwood, hardwood and mixed forests and for the management of wildlife and other resources.
- Ensuring training and accreditation of harvesting contractors, and monitoring of forestry practices and standards.
- Developing better methods for inventorying the resources on woodlots, for estimating sustainable yields and for coordinating planning and management.
- Encouraging research for healthy woodlots, especially in silviculture, in multi-resource management techniques and in valuing socio-economic benefits.

Our vision is that woodlot owners, forest industries and communities work together to ensure the healthy management of woodlots for the benefit of our citizens and for the future of our region.

# Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick

## DÉCLARATION DES PARTICIPANTS

Nous, participants de la Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, déclarons que l'avenir des lots boisés est une préoccupation pour les propriétaires de boisés privés et pour la population du Nord-Ouest.

Nous sommes d'avis que, dans le Nord-Ouest, les lots boisés privés sont pour la plupart bien gérés. Cependant, l'aménagement durable devient de plus en plus difficile à atteindre et la situation exige que nous agissions si nous voulons sauvegarder ce patrimoine régional et les bénéfices que nous en tirons. Nous croyons que la saine gestion des boisés privés est une responsabilité conjointe des propriétaires, de l'industrie et de la société. Nous rejetons l'option d'une nouvelle législation restreignant l'exploitation des boisés privés. Mais aussi nous rejetons l'option de se fier uniquement à un programme de sensibilisation du public. Face à la complexité des enjeux, ces deux options seront inefficaces.

**Notre vision** est que les propriétaires, l'industrie et la communauté travaillent ensemble pour la saine gestion des boisés afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et l'avenir de notre région.

Pour que cette vision puisse se concrétiser, les participants à la Table de concertation proposent la **mise en oeuvre d'un projet pilote** établissant un partenariat entre l'Office de Vente des Produits forestiers du Madawaska, la Faculté de foresterie, l'industrie, le secteur privé et les autres intervenants ayant un intérêt dans la gestion des boisés privés. Ce partenariat doit entreprendre prioritairement les actions suivantes :

- Fournir la formation et les services de conseils techniques aux propriétaires et aux entrepreneurs afin d'améliorer les pratiques de gestion et d'exploitation.
- Soutenir les propriétaires avec l'aide pour l'aménagement des forêts résineux, pour les forêts feuillues et mixtes, et pour l'aménagement faunique.
- Promouvoir la formation et l'accréditation des entrepreneurs forestiers, ainsi qu'un suivi des pratiques forestières.
- Élaborer un processus pour évaluer les ressources ligneuses et non-ligneuses des boisés privés, pour déterminer le niveau de récolte et pour favoriser la planification et la gestion.
- Encourager la recherche sur la saine gestion des boisés privés, notamment en ce qui a trait à la sylviculture, à la gestion des ressources et aux retombées socio-économiques.

Nous, participants à la Table de concertation, prenons l'engagement de poursuivre la vision et les actions énumérées ci-dessus et d'appuyer un tel partenariat. Nous invitons les gouvernements, les industries, les coopératives, les communautés et les individus à poursuivre également, de façon urgente, la vision et les stratégies contenues dans cette Déclaration.

La Table de concertation exprime sa gratitude au Gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a financé le projet de Table de concertation; à la Faculté de Foresterie de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston qui en a assuré la coordination; ainsi qu'à tous ceux qui ont permis la réalisation de cette Table. Finalement, nous invitons la Faculté de Foresterie à faire valoir cette déclaration auprès des organismes pertinents afin de poursuivre cette vision.

**Adopté à Edmundston, Nouveau-Brunswick, Canada**  
**1<sup>er</sup> février 2006**



# Table des matières

1	Contexte du projet	1
2	Processus de mise en oeuvre de la Table de concertation	2
3	Portrait de la situation actuelle	3
3.1	Intervenants principaux	3
3.2	Observations du groupe de travail sur la gestion des boisés privés	3
3.3	Retombées de l'aménagement durable des boisés privés	5
4	Analyse des enjeux de l'aménagement durable des boisés privés	6
4.1	La coupe abusive	6
4.2	La surcoupe et la planification régionale	6
4.3	Les investissements sociaux dans les boisés privés	7
4.4	La sylviculture des peuplements résineux et feuillus	7
4.5	L'aménagement faunique et multiressources	8
4.6	Les besoins en sensibilisation, information, éducation et conseils techniques	8
4.7	Les regroupements volontaires de propriétaires	9
4.8	La certification forestière et l'agrément des entrepreneurs	9
4.9	Le régime fiscal et la législation	9
5	Recommandations de la Table de concertation	11
5.1	Pistes d'action prioritaires	11
5.2	Recommandation principale pour la mise en oeuvre	12
5.2.1	<i>Le but du partenariat</i>	12
5.2.2	<i>La structure organisationnelle</i>	12
5.2.3	<i>Les partenaires</i>	14
6	Autres retombées de la Table de concertation	15
6.1	Sensibilisation des propriétaires et de la population	15
6.1.1	<i>Les chroniques éducatives et les communiqués de presse</i>	15
6.1.2	<i>Établissement d'un site Web</i>	15
6.2	Implication des étudiants en foresterie	16



# Pour une saine gestion des boisés privés

## 1. Contexte du projet

Les forêts privées du Nouveau-Brunswick sont une partie critique de nos ressources forestières. En effet, 40 000 propriétaires possèdent 30 % de la superficie forestière de la province<sup>1</sup>. Au Madawaska, il existe environ 2 000 propriétaires et leurs 100 000 ha de forêt sont d'une grande importance pour la région. Ils fournissent non seulement un revenu pour les propriétaires, mais ils sont également essentiels pour l'approvisionnement de nos usines, le maintien d'emplois, l'habitat faunique, la préservation de la qualité de l'eau et pour la beauté du paysage. L'aménagement durable de l'ensemble des ressources des lots boisés privés est essentiel pour le soutien de l'économie régionale et pour notre milieu de vie.

Au cours de l'année 2004, dans le Nord-Ouest de la province, une préoccupation publique s'élève concernant l'aménagement durable des boisés privés. L'enjeu principal était l'expansion de coupes abusives, notamment les coupes à blanc inappropriées ou effectuées dans les zones sensibles. Un comité provisoire, composé majoritairement de propriétaires de lots boisés, s'est alors mis en place afin d'examiner la situation. Ce comité a approché Monsieur Jeannot Volpé, député du comté de Madawaska-les-Lacs et actuel Ministre des Finances du N.-B., afin d'obtenir un appui de la part du gouvernement provincial. En avril 2005, le gouvernement du Nouveau-Brunswick accordait ainsi un mandat à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, Campus Edmundston, afin que cette dernière mette en place et coordonne une Table de concertation. Cette table de concertation avait comme objectif d'explorer les options possibles d'aménagement des boisés privés du Nord-Ouest et d'émettre des recommandations d'actions prioritaires à entreprendre.

Le présent rapport vise donc à présenter le compte rendu des activités de cette Table de concertation, les pistes d'actions prioritaires proposées ainsi que les recommandations formulées pour les mettre en oeuvre. La partie principale du rapport présente une description sommaire du processus en soi, un résumé du portrait de la situation tel que perçu par les membres du Groupe de travail ainsi que les enjeux liés à l'aménagement durable des boisés privés dans la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. La dernière partie du rapport porte sur les pistes d'actions ciblées et détaille une recommandation principale du groupe de travail. Les annexes visent à offrir au lecteur un complément d'information sur les différentes phases du projet ainsi que les analyses plus approfondies des enjeux.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre exclu les superficies forestières appartenant aux grandes compagnies forestières qui constituent quant à elles un autre 21 % de la superficie forestière provinciale.

## 2. Processus de mise en oeuvre de la Table de concertation

L'objectif premier de la table de concertation établie par la Faculté de Foresterie est le suivant :

*Réunir la pleine diversité des parties intéressées afin de développer des moyens efficaces pour favoriser l'aménagement forestier durable des boisés privés, tout en reconnaissant les droits des propriétaires de ces terres.*

Étant donné la diversité des parties intéressées aux boisés privés et la complexité de la problématique, la Faculté de foresterie proposait une série d'activités afin de répondre aux attentes de ces parties, tout en permettant un travail efficace visant l'atteinte des résultats. Un compte rendu détaillé de chacune des étapes est présenté à l'annexe A.

La première activité fut donc un **colloque d'information** sur les boisés privés présenté en avril 2005 en marge du Salon de la Forêt. Par la suite, une **table ronde** réunissant une trentaine d'acteurs principaux (incluant le gouvernement et l'industrie) a été organisée au mois de mai afin de déterminer les pistes d'actions à approfondir. En juin, plus de 130 propriétaires et membres du public ont ensuite assisté à un **séminaire public** où ils ont été invités à identifier leurs préoccupations et à discuter des moyens pour améliorer la situation. Un **groupe de travail** a alors été mis en place afin d'analyser les orientations formulées par la table ronde et le séminaire public. Ce groupe, composé de treize membres d'horizons variées, s'est réuni à douze occasions entre juillet et décembre 2005. Son mandat était d'élaborer et d'évaluer des options afin de préparer le présent rapport et de proposer des actions concrètes pour assurer une saine gestion des boisés privés.

Le présent rapport a été soumis aux participants de la table de concertation lors d'une deuxième table ronde organisée le 1<sup>er</sup> février 2006. Cette activité visait à obtenir l'appui des participants sous forme de déclaration pour la mise en oeuvre des recommandations formulées. L'adoption de cette déclaration des participants, qui se retrouve au début de ce rapport, constitue une étape importante pour la poursuite des efforts pour l'aménagement durable des boisés privés. Le tout sera par la suite acheminé au gouvernement provincial afin qu'ils puissent en prendre connaissance et prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour assurer une meilleure gestion des boisés privés.

### 3. Portrait de la situation actuelle

#### 3.1 Intervenants principaux

En plus des propriétaires eux-mêmes, une variété d'intervenants joue des rôles tout aussi variés dans la gestion des boisés privés au Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Sans être exhaustive, la liste qui suit vise à présenter les principaux intervenants ainsi que le rôle qu'ils jouent.

L'**Office de vente des produits forestiers du Madawaska** (OVPFM) occupe un rôle central dans l'aménagement des boisés privés. Son mandat consiste à marchander le meilleur prix possible pour les propriétaires et de gérer les programmes d'aide à l'aménagement forestier. Depuis 1962, l'OVPFM a acquis la confiance des propriétaires et des compagnies forestières de la région. Par contre, à l'heure actuelle, l'OVPFM manque de ressources humaines et financières pour initier, gérer et coordonner de nouveaux projets. Nous croyons que l'OVPFM devrait être au cœur de toute nouvelle initiative pour améliorer la gestion des lots boisés, mais qu'il ne devrait pas être surchargé avec de nouvelles responsabilités sans les capacités nécessaires.

La **Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, Campus Edmundston** (FdeF) poursuit des activités de recherche et de formation en foresterie depuis 1985. Les professeurs-chercheurs de la Faculté ont des expertises dans plusieurs domaines d'intérêt pour la gestion des boisés privés, notamment la sylviculture en résineux et feuillus, l'agroforesterie et les aspects sociaux et politiques. En avril 2005, la FdeF a été mandatée d'organiser cette Table de concertation.

L'**industrie forestière** est une des forces économique du Nord-Ouest. Les principales compagnies de notre région sont concernées par l'aménagement forestier durable et par l'amélioration de leurs produits. Elles sont toutes certifiées selon les normes de foresterie durable, qui incluent toutes sources d'approvisionnement, y compris les opérations effectuées sur les boisés privés.

Le **Comité sur l'aménagement rural du Nord-Ouest** (CARNO) regroupe des intervenants locaux (incluant des membres de notre groupe de travail) afin d'encourager la gestion intégrée et durable du milieu rural. Sa mission est compatible avec des préoccupations exprimées dans ce rapport.

Le **ministère des Ressources naturelles** (MRN) du Nouveau-Brunswick n'a pas un rôle direct dans l'aménagement des boisés privés. Par contre, le MRN est responsable pour l'ensemble du secteur forestier et a une responsabilité législative d'encourager l'aménagement des forêts privées. De plus, le MRN gère les programmes d'aide à l'aménagement.

#### 3.2 Observations du groupe de travail sur la gestion des boisés privés

Au tout début du projet, un bilan de la situation actuelle des lots boisés privés a été préparé par les coordonnateurs du projet (voir annexe B). Ce portrait a servi d'outil d'information de base pour la Table de concertation. En plus de ce bilan, les différentes rencontres ont notamment permis au Groupe de travail de faire certains constats quant aux forces et aux faiblesses (voir page suivante) dans la gestion des boisés privés. Le Groupe de travail a également nourri de nombreuses réflexions sur les enjeux liés à l'aménagement des lots boisés qui sont consignées à l'annexe C.

Nos observations sur  
Les forces actuelles dans la gestion des boisés privés

- Système de mise en marché géré par l'OVPFM
- Crédibilité de l'OVPFM auprès des propriétaires
- Intérêt des propriétaires pour l'aménagement de leurs lots boisés
- Haute proportion des propriétaires qui aménage leurs lots eux-mêmes
- Investissements gouvernementaux de 850 000 \$ dans l'aménagement des résineux
- Services d'information et de formation offerts par INFOR inc.
- Certification des compagnies forestières selon les normes SFI qui incluent l'obligation d'acheter du bois provenant de saines pratiques forestières
- Capacités de recherche et de formation offertes par la Faculté de foresterie de l'UMCE
- Engagement des intervenants locaux pour l'aménagement durable des forêts

Nos observations sur  
Les faiblesses dans la gestion des boisés privés

- Manque de vision à long terme pour assurer la mise en valeur des boisés privés
- Coûts pour un aménagement durable souvent plus élevés que l'exploitation à court terme
- Programmes actuels de sylviculture encourageant un système de coupes totales plutôt qu'un aménagement durable
- Investissements dans les forêts résineuses souvent non rentabilisés car les coupes sont effectuées trop tôt dans la vie des peuplements
- Manque d'investissements dans :
  - l'aménagement de feuillus de qualité
  - l'aménagement des valeurs multiressources (faune, récréation, non ligneux)
  - l'entretien des chemins non désignés dont les propriétaires ont besoin
  - la planification régionale afin d'assurer l'approvisionnement à long terme
- Manque d'information, de conseils techniques et de services d'aménagement pour les propriétaires
- Propriétaires souvent susceptibles à une pression exercée par des entrepreneurs
- Difficultés pour les propriétaires de se conformer aux exigences législatives, notamment en ce qui concerne la Loi sur l'assainissement de l'eau
- Systèmes de certification forestière difficilement applicables sur un seul lot
- Manque de surveillance des pratiques forestières
- Agrément des entrepreneurs pas encore répandue dans la région
- Prix offerts pour le bois favorisant la production de volumes importants plutôt que les saines pratiques d'opérations forestières (quantité vs qualité)
- Instabilité des marchés pour certains produits réduisant l'intérêt d'investir dans l'aménagement durable
- Population en général peu impliquée dans la foresterie et possédant souvent une perception négative.

### **3.3 Retombées de l'aménagement durable des boisés privés**

Les lots boisés sont des ressources privées et, conséquemment, les propriétaires sont les premiers à en retirer des bénéfices. Cependant, ces mêmes lots fournissent une diversité de biens et services pour la population en général, que ce soit au Madawaska ou ailleurs. Nous croyons qu'une meilleure compréhension des multiples retombées des boisés privés permet de mieux cerner les actions nécessaires pour une saine gestion.

Un revenu ou une source d'emploi pour le propriétaire est souvent le premier bénéfice d'un boisé privé. Toutefois, pour plusieurs propriétaires, la valeur d'un lot à des fins de récréation, de chasse ou à d'autres fins est également très importante. De plus, les lots représentent souvent un patrimoine qui a soutenu la famille dans le passé et qui devrait être légué aux générations futures. Il est important de noter que malgré l'âge avancé de plusieurs propriétaires, et donc le fait qu'ils ne bénéficieront jamais d'un retour financier sur les activités d'aménagement qu'ils effectuent, ne semble pas les limiter à réaliser de telles activités d'aménagement.

Pour la communauté locale et pour la société néo-brunswickoise, ces lots fournissent de l'eau de bonne qualité, des habitats fauniques, des opportunités de récréation et de développement touristique, ainsi qu'une diversité de produits non ligneux. En jouant un rôle dans la protection de la qualité de l'eau, les lots boisés ont également un impact sur l'approvisionnement en eau potable de plusieurs communautés rurales. Il s'agit d'ailleurs d'une préoccupation importante pour les communautés puisque les investissements nécessaires pour protéger les sources en eau potable et améliorer les systèmes de traitement sont élevés. De plus, en 2004, les lots boisés du Madawaska ont fourni plus de 250 000 mètres cubes de bois aux usines de la région, contribuant ainsi au maintien de centaines d'emplois et à une certaine stabilité économique pour nos communautés. La proximité de ces lots à la population et aux usines rehausse la valeur des biens et services qu'ils fournissent, mais ajoute également des contraintes pour l'exploitation et l'aménagement.

Malheureusement, les retombées sociales de la forêt privée n'ont jamais été évaluées d'une manière scientifique pour la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Toutefois, une étude rigoureuse a été réalisée dans la région avoisinante du Témiscouata, au Québec (Bouthillier 2000). Cette étude examine les retombées de l'investissement dans les forêts privées depuis une trentaine d'années. Elle conclut qu'en 1998, chaque dollar investi par les trésors publics engendrait des retombées de 2.89 \$. Ce montant comprend un retour de 1,04 \$ à l'état ainsi que 1,85 \$ de retombées dans le secteur privé. Il semble donc évident que les montants déboursés pour la forêt privée sont des investissements rentables, tant pour le gouvernement que pour la population.

L'étude de Bouthillier n'examine pas seulement les aspects financiers; elle inclut également les impacts sociaux. À l'aide d'enquêtes menées auprès de la population du Témiscouata, l'étude analyse la stabilité de la population, l'optimisme des résidents ainsi que l'expertise et le savoir-faire des travailleurs forestiers. Il en conclut que les programmes d'aménagement ont grandement contribué à la pérennité des communautés.

Nous croyons que la réalisation d'une étude similaire dans la région du Nord-Ouest révélerait des conclusions comparables. Les retombées de l'aménagement durable des boisés privés ne représentent pas seulement des bénéfices financiers pour les propriétaires; elles représentent des biens et des services pour toute la population. Conséquemment, nous sommes d'avis que l'ensemble des fonds publics dirigés vers la gestion de ces boisés ne doit pas être considéré comme des subventions mais plutôt comme un investissement rentable, tant pour le gouvernement que pour la société.

## **4. Analyse des enjeux de l'aménagement durable des boisés privés**

L'aménagement et l'exploitation des boisés privés sont des problématiques complexes. D'une part, les propriétaires des lots ont le droit de fixer les objectifs pour leurs lots et de jouir des bénéfices de ce travail. D'autre part, la communauté a des droits concernant la qualité de l'eau et de l'environnement, ainsi que des attentes face aux emplois, au maintien de l'habitat faunique et aux nombreux autres bénéfices de la forêt. Entre ces deux pôles se trouvent l'industrie forestière et les entrepreneurs qui cherchent à créer la richesse en exploitant les ressources forestières.

Nous avons identifié une série d'enjeux entourant l'aménagement durable des boisés privés. Ces enjeux sont tous reliés les uns aux autres, de sorte qu'une seule action ne peut pas assurer l'aménagement durable. Au lieu de cela, une saine gestion nécessite un ensemble de mesures interdépendantes, impliquant diverses parties et répondant à différents besoins. Un résumé des constats, des réflexions et des recommandations faits par le Groupe de travail pour chacun des enjeux est présenté dans la section suivante. Pour une analyse plus approfondie des enjeux, des documents descriptifs sont présentés à l'annexe D.

### **4.1 La coupe abusive**

La coupe abusive est une coupe qui ne respecte pas les bonnes pratiques forestières ou les lois et règlements existants. Ce type de coupe peut arriver lorsque le propriétaire ou l'entrepreneur ne sait pas ce qu'il faut faire, lorsque les avantages financiers favorisent de telles coupes, ou simplement par manque de respect envers la loi et l'éthique. Nous constatons que la coupe abusive prend de l'ampleur dans la région. Contrer cette tendance nécessite certainement de l'information et de l'éducation, mais il faut également bonifier, par des moyens incitatifs, les bonnes pratiques et rendre les contrôles existants plus efficaces.

### **4.2 La surcoupe et la planification régionale**

En 2004, plus de 250 000 m<sup>3</sup> (110 000 cordes) de bois ont été récoltés sur les boisés privés du Madawaska, en comparaison avec un niveau soutenable de 173 000 m<sup>3</sup>. Au cours des cinq dernières années, l'Office de vente des produits forestiers du Madawaska (OVPFM) chiffre la récolte à 528 000 m<sup>3</sup> de résineux (une surcoupe de 32 %) et 410 000 m<sup>3</sup> de feuillues (une légère sous-coupe). Les volumes réellement récoltés seront certainement plus élevés parce que des quantités importantes de bois sont exploitées sans que l'OVPFM en ait connaissance. Il n'existe actuellement aucun organisme capable de coordonner l'exploitation forestière afin de s'assurer que les volumes récoltés sur les boisés privés sont soutenables.

Éviter la surcoupe exige de connaître la possibilité annuelle de coupe (PAC) pour la région et de se doter des mécanismes pour assurer que le niveau de récolte ne dépasse pas la PAC. À ce jour, nous considérons que la valeur de la PAC pour le Nord-Ouest de la province est incertaine et doit être recalculée. Pour ce faire, il faudra s'assurer que les photos aériennes prévues en 2006 couvrent le territoire des lots boisés privés, ce qui donnera des informations à jour concernant la ressource. Nous estimons également qu'un professionnel devrait être engagé afin de réévaluer la PAC et que l'OVPFM doit avoir les ressources nécessaires pour suivre et contrôler le niveau de coupe.

### 4.3 Les investissements sociaux dans les boisés privés

Assurer la durabilité des forêts pour l'avenir nécessite des investissements en aménagement et en sylviculture dès maintenant afin de maintenir et d'augmenter la productivité de nos forêts. Pour l'instant, ces investissements sont faits par les propriétaires qui fournissent les terrains et l'intendance, par les gouvernements qui subventionnent des activités d'aménagement et par la compagnie Fraser Papers qui subventionne les semis pour le reboisement. Après plusieurs années de déclin des investissements en forêt privée, les propriétaires demandent une augmentation des investissements par le gouvernement, soit à un niveau proportionnel à celui des terres de la Couronne (ce qui représente une augmentation de 650 000 \$ pour le Madawaska). Cependant, investir sur les terres privées comporte des risques pour le gouvernement, tel que reconnu par le vérificateur général en 2000.

Nous croyons que la société néo-brunswickoise, l'industrie forestière et les propriétaires devraient tous bénéficier d'un investissement adéquat en foresterie. Nous proposons donc un principe de base concernant les investissements sociaux dans les boisés privés :

*Les boisés privés fournissent des bénéfices multiples à la société néo-brunswickoise. Cependant, les exigences de la société en général peuvent limiter les opportunités pour le propriétaire de retirer des bénéfices financiers sur ses propres terres. De ce fait :*

- *Les propriétaires ont le droit de revendiquer l'aide pour la gestion durable des boisés;*
- *La population du Nouveau-Brunswick a le droit d'attendre de la part des propriétaires qui acceptent une telle aide, qu'ils gèrent leurs terrains afin de fournir des bénéfices pour la société;*
- *Les propriétaires qui acceptent l'aide offerte par la société devraient également accepter des mesures de surveillance par la société (gouvernement, Office de vente, etc.) et donner le droit de premier refus aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour l'achat de produits forestiers.*

Nous envisageons différents moyens par lesquels une telle aide pourrait être offerte aux propriétaires, tout en assurant des retombées aux Néo-Brunswickois :

- La subvention typique lors d'une activité d'aménagement;
- L'octroi d'un bonus suite aux activités d'aménagement réussies;
- L'encadrement, le soutien technique et l'aide pour la planification et l'aménagement;
- Les partenariats d'investissement avec l'industrie forestière;
- L'implication accrue du gouvernement fédéral;
- Les prêts forestiers du Financement agricole Canada.

### 4.4 La sylviculture des peuplements résineux et feuillus

À l'heure actuelle, le gouvernement provincial investit plus de 750 000 \$ par année dans les lots boisés privés du Nord-Ouest alors que les programmes fédéraux ajoutent un autre 113 000 \$. Ces programmes sont orientés sur la production de résineux et préconisent un système de récolte de coupe totale, notamment en subventionnant les plantations et les éclaircies pré-commerciales. Malheureusement, ces plantations sont souvent coupées à blanc avant d'atteindre leur croissance optimale, ce qui représente une perte de l'investissement réalisé. Contourner cette situation nécessite un programme d'éclaircie semi-commerciale dans les peuplements résineux afin d'enlever les moins beaux arbres et d'optimiser la production des autres.

Les programmes existants accordent peu de soutien aux autres options d'aménagement forestier, tel que la coupe partielle, la coupe progressive, ou l'amélioration des peuplements mixtes ou feuillus. Les propriétaires sont donc encouragés à convertir leurs forêts naturelles en peuplements uniformes, conduisant ainsi à une perte de diversité et une dépendance envers un seul produit. Nous croyons que les propriétaires devraient avoir accès à une diversité de programmes reflétant ainsi la diversité des forêts, des objectifs et des produits possibles. En particulier, nous constatons que le Nouveau-Brunswick a le potentiel de créer des produits de qualité dans les feuillus, mais que très peu d'investissements ont été réalisés en ce sens.

#### **4.5 L'aménagement faunique et multiresources**

De plus en plus, les propriétaires et la société s'intéressent aux multiples bénéfices que les lots boisés leur procurent. Certains sont très intéressés, par exemple, par l'aménagement faunique, d'autres par les produits forestiers non ligneux, d'autres par la qualité de l'eau, d'autres par les aspects récréatifs de la forêt. L'accès aux lots boisés privés est important pour les activités de chasse, de VTT et de motoneige qui contribuent à la diversification de l'économie régionale. Un nombre croissant de municipalités ont des difficultés à s'assurer de la qualité de l'eau potable et elles cherchent à contrôler les activités affectant leurs sources. Face au besoin de gérer ces multiples ressources, les propriétaires n'ont presque aucune aide ni soutien. En effet, plusieurs propriétaires ont perdu un revenu potentiel suite à l'introduction de nouveaux règlements pour la protection des bassins hydrographiques. Les propriétaires manquent de financement, ils manquent d'information et de conseils et il n'existe pas de moyens pour favoriser la collaboration entre les propriétaires afin d'aménager à une échelle plus grande que celle d'un seul lot.

L'aménagement faunique représente un enjeu d'une grande importance pour le Nord-Ouest, principalement en raison de la fermeture de la chasse au cerf de Virginie depuis 1993. Les expériences du Québec et d'ailleurs ont prouvé que l'aménagement forestier en vue d'améliorer l'habitat faunique est possible, tout en permettant un revenu d'exploitation. Une saine gestion des boisés privés doit inclure l'aspect faunique et nécessite des efforts en recherche, des personnes-ressources, des conseils techniques accessibles aux propriétaires, des efforts de concertation et de la planification.

#### **4.6 Les besoins en sensibilisation, information, éducation et conseils techniques**

L'accès à de l'information juste, à des programmes de formation et à des conseils techniques professionnels sur le terrain pour les propriétaires est relié à tous les autres enjeux liés à la gestion des lots boisés privés. L'ignorance et le manque de conscientisation entraînent de mauvaises décisions de gestion et des pratiques forestières inadéquates. L'abolition du programme provincial de consultation forestière (*Forest Extension Service*) en 2000 a engendré une lacune dans ce domaine. INFOR inc., l'agence établie pour remplacer en partie le programme gouvernemental, offre quelques activités dans le Nord-Ouest mais il n'a pas les ressources nécessaires pour fournir les services auprès des propriétaires et des entrepreneurs. La sensibilisation du public, l'amélioration des programmes d'information et l'accès aux activités de formation contribuent grandement à l'aménagement durable. Cependant, le besoin le plus criant est l'établissement d'un service de conseils techniques pour soutenir et guider les propriétaires et les entrepreneurs dans leurs choix concernant la gestion des boisés.

#### 4.7 Les regroupements volontaires de propriétaires

Les regroupements volontaires de propriétaires existaient au Madawaska jusqu'en 1997 et les « Organisations de gestion en commun » (OGCs) sont très populaires au Québec. Un regroupement offre plusieurs avantages aux propriétaires quant à la formation, les services et l'aide technique, la planification et la main-d'œuvre. Un regroupement d'un nombre de propriétaires intéressés pourrait être complémentaire à l'OVPFM, et pourrait aider à fournir des services. Nous croyons que l'établissement d'un regroupement volontaire devrait refléter l'intérêt des membres potentiels et que l'OVPFM devrait être prêt à collaborer avec un tel groupe.

#### 4.8 La certification forestière et l'agrément des entrepreneurs

Le Nouveau-Brunswick est actuellement très actif dans la certification de l'aménagement forestier sur les terres publiques et les grands terrains industriels. En ce qui concerne les lots boisés, la certification pourrait encourager une meilleure gestion, mais les processus existants sont moins adaptés aux besoins des propriétaires et des entrepreneurs. Nous avons identifié trois façons dont les processus de certification pourraient soutenir une saine gestion :

- **Certification par l'industrie.** Les diverses normes utilisées par l'industrie forestière, incorporent des exigences concernant les pratiques d'exploitation des boisés privés. Cependant, ces exigences ne sont actuellement pas suffisantes pour empêcher les coupes abusives et nous croyons qu'il faut améliorer l'efficacité de ce système.
- **Certification volontaire des lots boisés.** Le *Pan-Canadian Woodlot Certification Program*, développé en réponse aux besoins des propriétaires, est actuellement en essai dans le comté de Northumberland afin de fournir du bois certifié à UPM-Kymenä à Miramichi, N.-B. Une certification devrait apporter des bénéfices aux propriétaires tels qu'un meilleur prix pour le bois ou un meilleur accès aux marchés. Nous croyons que la promotion de ce système auprès des propriétaires du Madawaska représente une option à moyen terme et qu'elle nécessite un soutien du gouvernement et de l'industrie.
- **Agrément (ou certification) des entrepreneurs.** De plus en plus, les propriétaires font appel aux entrepreneurs forestiers afin de récolter leur bois mais ces derniers n'ont pas toujours les connaissances, la volonté, les équipements ou le professionnalisme pour suivre les bonnes pratiques forestières. L'agrément des entrepreneurs se fonde sur la formation et un système de vérification pour s'assurer que les entrepreneurs respectent les lois et utilisent les bonnes pratiques. L'implantation d'un tel système au Madawaska sera possible avec la collaboration de l'OVPFM et un soutien financier pour la formation et le suivi des entrepreneurs.

Nous croyons que l'agrément des entrepreneurs couplé à une vérification efficace par les compagnies forestières sera la meilleure façon de limiter les coupes abusives à court terme. À moyen terme, nous favorisons également un soutien pour les propriétaires qui souhaitent certifier leurs boisés.

#### 4.9 Le régime fiscal et la législation

À l'heure actuelle, le régime fiscal offre peu de moyens incitatifs pour l'aménagement durable des boisés privés. En effet, plusieurs éléments du traitement des impôts favorisent plutôt les coupes de grandes superficies effectuées en une seule année. Par exemple, le revenu d'une grande coupe est habituellement traité à titre d'un gain en capital (dont la moitié est imposable) alors qu'un

aménagement s'étalant sur plusieurs années est considéré comme un revenu d'entreprise (pleinement imposable). La Fédération canadienne des propriétaires de lots boisés (FCPBP) étudie ce dossier depuis des années et négocie avec le gouvernement fédéral pour apporter les changements qui seraient profitables aux propriétaires tout comme à la santé des ressources forestières. Le groupe de travail appuie entièrement la FCPBP dans leurs démarches.

Le passage d'une nouvelle loi pour contrôler l'exploitation des lots privés suscite beaucoup d'inquiétude chez la population du Nord-Ouest, même si la majorité des propriétaires sont en accord avec l'idée d'assurer un bon aménagement. En effet, la voie législative a déjà été essayée à deux reprises : au début des années 1990 lorsque le gouvernement provincial proposait une limitation sur la superficie de coupe et en 2001 avec le Règlement 2001-83 pour la qualité de l'eau. Nous croyons que ces initiatives n'ont pas donné les résultats escomptés et que l'ensemble des mesures proposées dans ce rapport sera plus efficace qu'une nouvelle législation. De plus, nous croyons qu'il faut améliorer les processus établis par la Loi C-6.1 et le Règlement 2001-83 afin de les rendre plus aptes à la gestion des boisés privés.

## 5. Recommandations de la Table de concertation

Notre Table de concertation a reçu le mandat de « *développer des moyens efficaces pour favoriser l'aménagement forestier durable des boisés privés* ». Nous trouvons que l'aménagement des boisés privés englobe une diversité d'enjeux qui sont tous reliés les uns aux autres, ainsi qu'un très grand nombre d'acteurs aux intérêts différents. Favoriser l'aménagement durable des boisés nécessite un ensemble de mesures qui agissent ensemble pour cibler les différents aspects de la problématique et mettre à profit l'expertise des divers intervenants. Pour cette raison, nous proposons cinq pistes d'action prioritaires ainsi qu'une structure pour la mise en œuvre de ces actions.

### 5.1 Pistes d'action prioritaires

Cinq pistes d'action prioritaires sont proposées afin d'assurer une meilleure gestion des boisés privés dans la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Ces actions devront toutefois se faire en parallèle afin d'être vraiment optimale.

#### **Piste 1 Information, formation et conseils techniques**

L'information pour le public, la formation et les conseils techniques pour les propriétaires et les entrepreneurs est fondamentale pour la saine gestion. Par contre, les dépliants d'information ou les cours offerts à Fredericton ne sont pas suffisants. Les propriétaires et les entrepreneurs ont surtout besoin de conseils pratiques sur le terrain. Nous proposons un financement pour augmenter la disponibilité des techniciens forestiers à l'emploi de l'OVPFM afin qu'ils puissent offrir les services de conseils techniques, ainsi que le soutien d'un ou plusieurs forestiers professionnels de la Faculté de foresterie. Nous favorisons également le regroupement volontaire de propriétaires afin de faciliter ces activités.

#### **Piste 2 Aide aux propriétaires pour faire de l'aménagement multiressources**

L'information et les conseils pourraient aider les propriétaires à reconnaître les bons choix, mais ils n'opteront pas pour ces bons choix si les coûts associés sont trop élevés. On pense en particulier à l'aménagement des forêts de résineux, à l'aménagement des forêts feuillues et mixtes et à l'aménagement faunique, qui sont souvent négligés en raison des investissements nécessaires. Nous proposons que le gouvernement réévalue les programmes de subventions sylvicoles afin d'élargir la diversité des traitements et d'augmenter le financement disponible. Nous reconnaissons les préoccupations gouvernementales face aux retours sur l'argent affecté aux terres privés; c'est pourquoi nous proposons un principe de base concernant les investissements sociaux dans les boisés privés afin de s'assurer que la société néo-brunswickoise puisse en retirer les bénéfices.

#### **Piste 3 Formation, agrément et suivi des entrepreneurs forestiers**

Les entrepreneurs forestiers sont des intervenants de premier plan dans la gestion saine des boisés privés. Nous proposons un système de formation et d'agrégation (certification) des entrepreneurs afin de leur donner les compétences nécessaires à réussir, ainsi qu'une reconnaissance pour les bonnes pratiques forestières. Un tel système, publicisé par l'OVPFM, aidera les propriétaires à choisir de bons entrepreneurs. L'implantation d'un tel système nécessitera un engagement des entrepreneurs, des propriétaires et de l'industrie pour favoriser les entrepreneurs accrédités, ainsi qu'un soutien financier pour la formation et pour la gestion.

#### **Piste 4 Évaluation et planification multiressources à l'échelle régionale**

À l'heure actuelle, nous possédons très peu d'informations fiables concernant les ressources forestières régionales. Nous proposons un financement pour créer un poste de forestier ou de planificateur qui aurait le mandat d'aider les propriétaires à faire des plans d'aménagement, de recalculer la possibilité annuelle de coupe (avec l'aide de la Faculté de foresterie), d'instaurer les mécanismes efficaces de suivi et de développer un processus de planification régionale pour la mise en valeur des ressources des boisés privés.

#### **Piste 5 Recherche pour favoriser la saine gestion des boisés privés**

Il reste plusieurs enjeux associés à l'aménagement des boisés privés pour lesquels nous ne connaissons pas les solutions. Notons, par exemple, les besoins pour des techniques sylvicoles adaptées aux forêts mixtes, pour l'aménagement faunique, pour les techniques de récolte appropriées et pour mieux comprendre les retombées sociales des boisés privés. Nous proposons que les chercheurs-professeurs de la Faculté de foresterie soient encouragés à entreprendre de nouveaux projets de recherche sur les boisés privés.

### **5.2 Recommandation principale pour la mise en oeuvre**

Afin de concrétiser les actions prioritaires suggérées par la Table de concertation, une structure de mise en oeuvre est proposée. Cette structure vise une intégration des activités et une participation optimale de tous les intervenants.

**Notre recommandation principale est l'établissement d'un projet pilote pour un partenariat afin de soutenir les propriétaires dans l'aménagement durable des boisés privés.**

Nous, les représentants des intervenants principaux, nous engageons à appuyer un tel partenariat et à rechercher des partenaires financiers afin de soutenir nos efforts et permettre des actions en collaboration avec les propriétaires, les entrepreneurs et les autres acteurs.

#### **5.2.1 Le but du partenariat**

Le but de ce partenariat est de réunir les forces et les organismes du Nord-Ouest afin d'encourager l'adoption de pratiques de foresterie durable par les propriétaires de boisés privés, par les entrepreneurs forestiers et par les autres intervenants.

**Notre vision est que les propriétaires, l'industrie et la société travaillent ensemble pour la saine gestion des boisés privés afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et l'avenir et de notre région.**

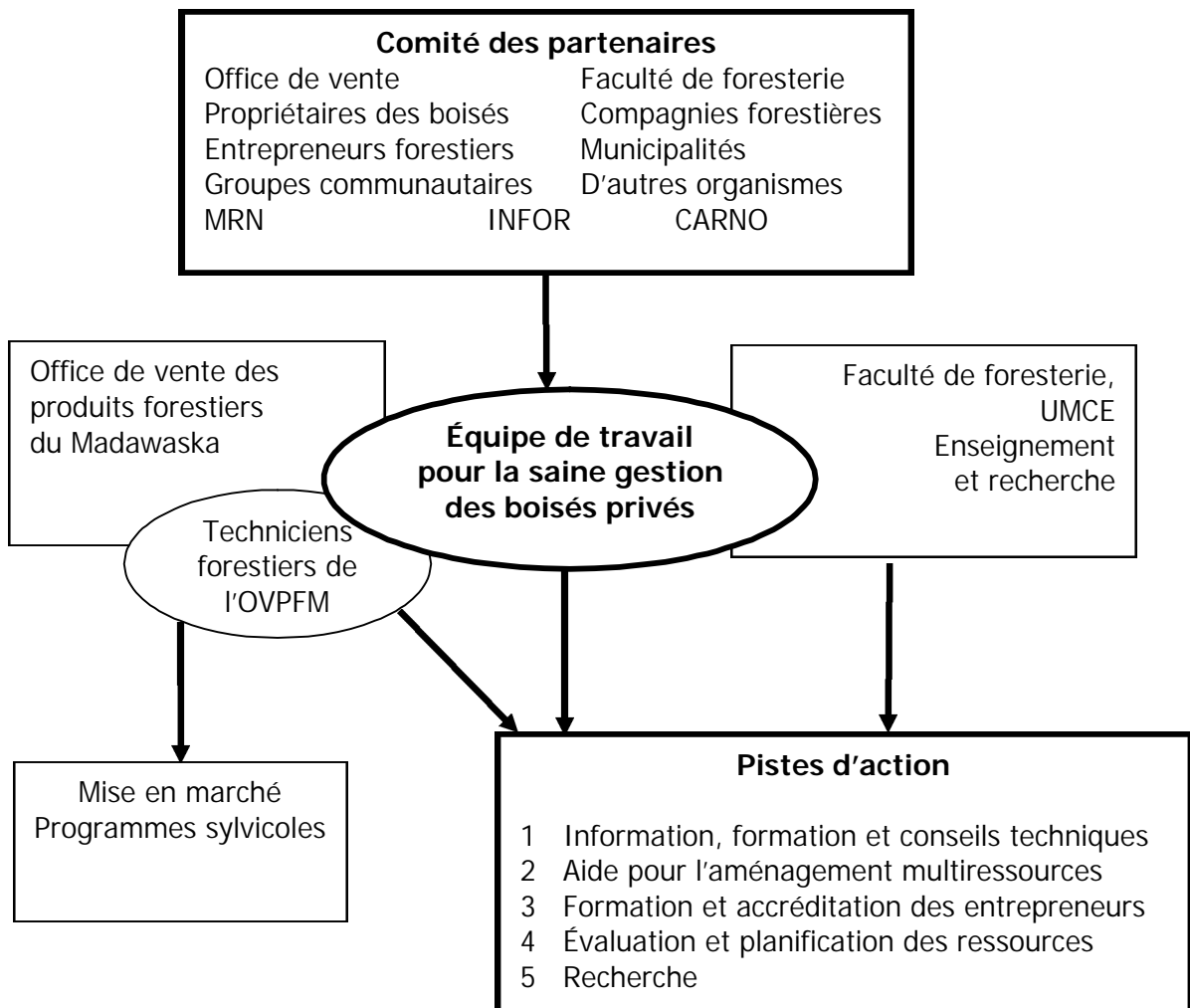
#### **5.2.2 La structure organisationnelle**

Nous envisageons l'établissement d'une équipe de travail conjointe entre l'OVPFM et la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, (FdeF), sous la direction d'un forestier ou d'un planificateur engagé à temps partagé par les deux organismes. Cette équipe aura la responsabilité de la mise en oeuvre des activités, sauf là où l'OVPFM a déjà les compétences. L'équipe devrait travailler en

étroite collaboration avec les techniciens forestiers à l'emploi de l'OVPFM qui seront responsables de fournir l'information et les conseils techniques aux propriétaires et aux entrepreneurs. Un financement sera nécessaire afin d'augmenter la disponibilité des techniciens forestiers et d'établir l'équipe de travail.

L'équipe de travail sera dirigée par un comité formé des représentants de chaque membre du partenariat, incluant notamment les propriétaires, les entrepreneurs et l'OVPFM.

**Figure 1.**  
**Structure organisationnelle proposée**



### 5.2.3 Les partenaires

Les partenaires proposés pour la mise en œuvre de ce partenariat regroupent un ensemble d'intervenants ayant un intérêt dans la gestion durable des lots boisés privés. De plus, le partenariat bénéficiera d'une diversité d'expertise puisque les contributions des partenaires seront aussi variées que les partenaires seront diversifiés.

<b>Partenaire</b>	<b>Contributions principales</b>
Office de vente des produits forestiers du Madawaska	Gestion des programmes d'aménagement Services aux propriétaires Crédibilité auprès des propriétaires
Faculté de foresterie, UMCE	Coordination du partenariat Services de recherche et de formation
Industrie forestière (production & transformation)	Soutien pour les programmes d'aménagement Conseils techniques et suivis auprès des entrepreneurs
Propriétaires de boisés	Terrains pour l'aménagement forestier Multiples bénéfices pour la société Travail et gestion des lots
Entrepreneurs forestiers	Volonté d'adopter de bonnes pratiques forestières
Gouvernements (provincial et fédéral)	Connaissances et expertises en aménagement forestier Soutien financier des actions entreprises par les intervenants
CARNO	Intégration des boisés à la planification rurale
Municipalités, société civile	Valorisation des bénéfices fournis par les boisés privés
Autres agences	Soutien financier pour les actions entreprises par les intervenants

## 6. Autres retombées de la Table de concertation

### 6.1 Sensibilisation des propriétaires et de la population

#### 6.1.1 Les chroniques éducatives et les communiqués de presse

Au cours de ses délibérations, les membres du Groupe de travail ont ramassé beaucoup d'information concernant la gestion des boisés privés. Afin de rendre ces informations disponibles à la population en général, les membres du Groupe de travail et les coordonnateurs du projet ont préparé une série de chroniques éducatives pour fin de publication dans les journaux régionaux. De plus, les coordonnateurs ont préparés plusieurs communiqués de presse qui ont été publiés dans divers journaux régionaux et provinciaux. Ces divers outils d'information ont permis de sensibiliser à la fois les propriétaires de lots boisés et la population en général.

#### **Les chroniques éducatives**

**La coupe à blanc, est-elle bonne ou mauvaise ?**

*Journal Le Madawaska, 24 août 2005*

**Couper une forêt : coupe abusive ou aménagement durable ?**

*La République, 27 août 2005*

**Les bonnes pratiques en forêt : Un guide de poche pour l'aménagement forestier**

*La République, 3 décembre 2005*

**Est-ce qu'on coupe trop sur les lots boisés privés ?**

*La République, 10 décembre 2005*

#### 6.1.2 Établissement d'un site Web

**[www.umce.ca/foresterie/lots\\_boises](http://www.umce.ca/foresterie/lots_boises)**

Dans le but d'informer les propriétaires sur les réflexions en cours concernant la gestion des lots boisés privés du Nord-Ouest, la Table de concertation a réalisé un site internet décrivant les travaux en cours. Les comptes rendus de la Table ronde, du Séminaire public et des rencontres du Groupe de travail, ainsi que les documents d'information sur divers enjeux d'aménagement sont tous disponibles sur ce site. Le rapport final de la Table de concertation sera également disponible en ligne. Nous envisageons que ce site internet puisse inclure d'autres informations concernant les initiatives et événements organisés pour les lots boisés privés. D'autres documents pouvant aider les propriétaires à prendre les meilleures décisions possibles pour gérer leurs lots pourront également y être insérés. Ce site a été établi par le Centre international pour le développement de l'infouroute français (CIDIF) et sera maintenu à jour par la Faculté de foresterie.

## 6.2 Implication des étudiants en foresterie

Au cours du projet, un certain nombre d'étudiants en foresterie de la FdeF ont pu s'impliquer directement dans les diverses phases du projet.

**Anne-Claude Pépin** est une diplômée en foresterie de l'UMCE qui a travaillé à titre d'assistante de recherche et aide à la coordination. Sa participation au projet lui a valu une expérience professionnelle sur les systèmes de gestion forestière du Nouveau-Brunswick et des provinces voisines, ainsi que dans les processus de participation du public.

**Diane Landry** est une étudiante finissante au baccalauréat en sciences forestières à l'UMCE. Elle entreprend son mémoire de fin d'études sur le modèle de regroupement forestier utilisé au Témiscouata et son application possible dans le contexte néo-brunswickois.

**Luc Bourgoïn** est également étudiant dans sa dernière année du baccalauréat en sciences forestières à l'UMCE. Il a choisi d'examiner la certification des boisés privés, notamment le système Pan-canadien qui est en essai dans le comté de Northumberland, et d'évaluer les mesures nécessaires pour l'introduction d'un tel processus au Madawaska.